

La délinquance juvénile a-t-elle vraiment augmenté ?

Evolution du comportement de dénonciation envers les jeunes entre 1981 et 2000

Résumé

L'objet de cette étude est de savoir si la volonté de dénoncer les jeunes a augmenté ou non, et par conséquent si l'augmentation de la délinquance juvénile dans les statistiques criminelles correspond à la réalité ou non. A cet effet, les sondages nationaux de victimisation des années 1987 et 1998/2000 ont été analysés. Seul les délits contre la personne ont été retenus. Les résultats montrent entre autre que d'une part le nombre de victimes de délits commis par des mineurs a augmenté et d'autre part que les auteurs de délits violents sont nettement moins dénoncés qu'il y a 20 ans. De plus, ces dernières années, les délits violents se sont plus souvent dirigés vers les personnes ayant moins de 25 ans, celles-ci ne dénonçant que rarement. Ainsi l'augmentation de la délinquance juvénile dans les statistiques officielles est sous-estimée et les chiffres noirs sont donc en augmentation.

1. Introduction

Depuis quelques années le problème de la délinquance juvénile occupe une place importante sur la scène médiatique et politique. L'une des raisons est sans doute l'augmentation marquée des condamnations (qui est peut-être multipliée par dix) de

mineurs depuis 1954¹. Les tendances sont les mêmes dans les statistiques policières. Ces données ne sont toutefois que des indices de l'évolution effective de la délinquance juvénile car elles dépendent de l'évolution du taux de dénonciation. Tant que cette évolution restera une inconnue, la hausse de la délinquance juvénile pourra toujours être discutée. En criminologie allemande on considère amplement, que la volonté de dénoncer a surtout fortement augmenté envers les jeunes. Malheureusement l'évolution de la volonté de dénoncer au fil du temps ne peut être qu'observé dans les pays, où des sondages internationaux de victimisation ont été menés depuis un certain temps. Parmi ces pays, on trouve l'Angleterre et le Pays de Galles, les Pays-Bas et la Suisse. Par contre l'Allemagne n'en fait pas partie. Dans les trois pays le taux de dénonciation est étonnamment resté stable². En Suisse, entre 30% et 32% des lésions corporelles et des menaces ont été rapportés à la police en 1987 et en 2000 contre 26% en 1996 et

¹ Killias, M., Lucia, S., Lamon, P. & Simonin, M. (2004) *Juvenile delinquency in Switzerland over 50 years : assessing trends beyond statistics*. In European Journal on Criminal Policy and Research. 10, 113.

² Farrington, D., Langan, P., Tonry, M., *Cross-National Studies in Crime and Justice*, Washington DC: Bureau of Justice Statistics 2004.

1998³. Selon les données de quatre sondages internationaux de victimisation le taux de dénonciation au niveau européen pour les lésions corporelles et les menaces « a augmenté » de 35 à 36% entre 1989 et 2000⁴. Comme ces données reposent sur de très grands échantillons, elles sont fiables. Par contre l'affirmation que la volonté de dénoncer – qui serait globalement restée stable - aurait surtout augmenté envers les jeunes et plus particulièrement pour des délits violents n'est pas réfutée. Cette étude essaie de répondre à cette question

2. Méthode

En Suisse six sondages nationaux de victimisation ont été effectués entre 1984/87 et 2000. Ils permettent de cibler la question du taux de dénonciation envers les jeunes, car – à titre d'exception internationale- en 1987 ainsi qu'en 1998 et 2000 des données concernant l'auteur (pour autant que celui-ci soit connu de la victime) ont été relevées. Vu la proximité entre le sondage de 1998 et celui de 2000, nous avons choisi de combiner ceux-ci. Le sondage de 1987 ne porte que sur les cantons alémaniques et le Tessin tandis qu'en 1998 et 2000 toutes les régions de la Suisse étaient interrogées. Dès 1989, les questionnaires ont été adaptés au sondage international de victimisation, qui a permis en partie d'aboutir à une définition plus large des infractions. Notre étude s'est limitée aux infractions contre la personne (brigandages, agressions sexuelles, coups et blessures ou menaces sérieuses) pour lesquelles la victime a été capable d'apprécier l'âge de son agresseur et qui n'excédaient pas 5 à 6 ans. Ces données nous ont permis d'observer si le taux de dénonciation des auteurs mineurs pour des infractions contre la personne est resté ou non le même pour la période analysée.

³ Killias, M., *Précis de criminologie*, 2ème édition. Berne : Stämpfli 2002, n° 256.

⁴ van Kesteren, J., Mayhew, P. & Nieuwbeerta, P. (2000) *Criminal Victimization In Seventeen Industrialised Countries. Key Findings from the 2000 International Crime Victims Survey*. The Hague : WODC/NSCRP.

3. Résultats

3.1 Aperçu

D'après le tableau 1 on remarque que l'âge moyen des victimes a diminué (en 1987, 37,5% des victimes avait moins de 25 ans contre 60,1% dans les années 1998 et 2000) ce qui montre que la délinquance juvenile se dirige davantage contre les jeunes de moins de 25 ans. L'augmentation des victimes étrangères est principalement due à une augmentation de la proportion des personnes interrogées d'origine étrangère passant de 7,6% à 18,5%.

Tableau 1 : Caractéristiques des victimes de délits contre la personne perpétrés par des mineurs

Variables		Sondage 1987	Sondages 1998 et 2000
<i>N de victimes</i>		41	110
<i>Sexe</i>	<i>Homme</i>	57%	63%
	<i>Femme</i>	43%	37%
<i>Âge</i>	<i>Moyenne</i>	36	30
	<i>Moins de 25 ans</i>	37%	60%
<i>Etat civil</i>	<i>Célibataire</i>	52%	68%
	<i>Marié(e) / Concubin(e)</i>	43%	22%
	<i>Veuf(ve) / Divorcé(e) / Séparé(e)</i>	10%	10%
<i>Nationalité / Lieu de naissance</i>	<i>Suisse(esse)</i>	100%	81%
	<i>Etranger(ère)</i>	-	19%

3.2 Auteurs mineurs responsables de plus de victimes

Entre le sondage de 1987 et ceux de 1998/2000 le nombre de victimes qui a subi un délit contre la personne de la part d'un agresseur supposé mineur a augmenté de 57%. Ceci permet de confirmer une augmentation de la délinquance juvénile en ce qui concerne les délits contre la personne. Ce sont surtout les agressions à caractère sexuel ainsi que les coups, les blessures et les menaces sérieuses qui ont augmenté.

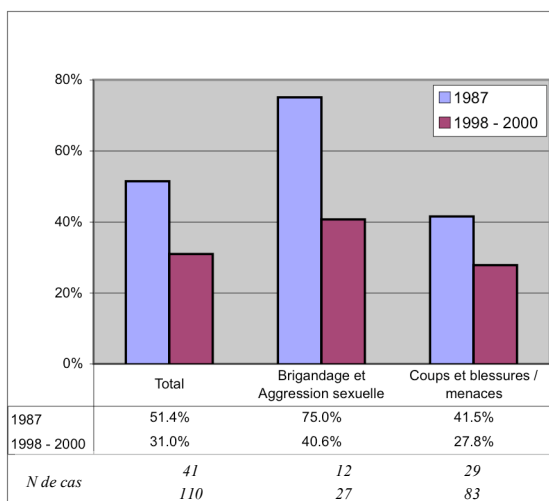
3.3 Evolution du taux de dénonciation

Nous avons considéré toutes les situations où la police a eu connaissance d'une infraction, indifféremment que la victime elle-même ou un tiers ait signalé l'incident ou que la police l'ait appris d'une autre manière.

Le graphique 1 nous montre que le taux de dénonciation pour des délits contre la personne ayant été commis par des auteurs mineurs a diminué depuis 1987. En 1987 51% (N=41) de cas étaient dénoncés pour

seulement 31% (N=110) en 1998/2000. Nous observons cette diminution pour tous les délits contre la personne. Les cas de brigandage et d'agressions sexuelles sont considérés ensemble en raison du faible nombre de cas. L'augmentation de la délinquance juvénile dans les statistiques officielles est donc plutôt sous- que sur-estimée et les chiffres noirs sont contre toutes affirmations plutôt à la hausse qu'à la baisse.

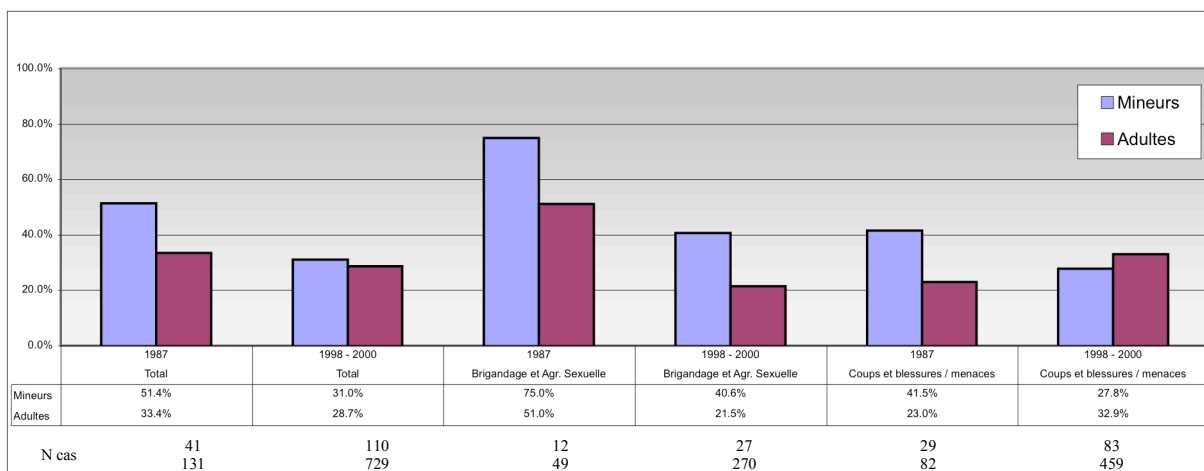
Graphique 1 : Evolution du taux de dénonciation de la délinquance juvénile



La comparaison avec l'évolution du taux de dénonciation chez les adultes nous permet de déduire qu'il s'est fait un rapprochement

des taux de dénonciation pendant les 15 dernières années.

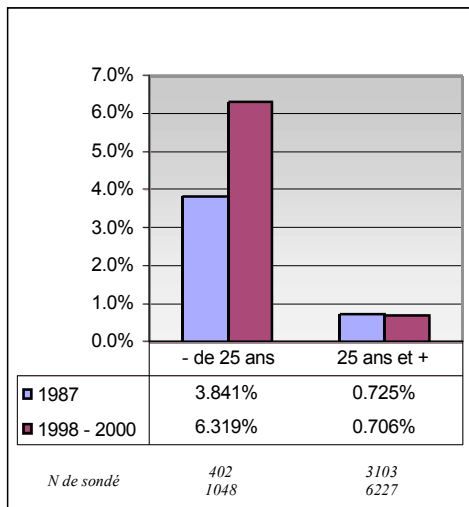
Graphique 2 : Comparaison de l'évolution des taux de dénonciation de la délinquance juvénile par rapport à la délinquance adulte (pour les délits contre la personne), 1987 et 1998/2000



3.4 Explications possibles

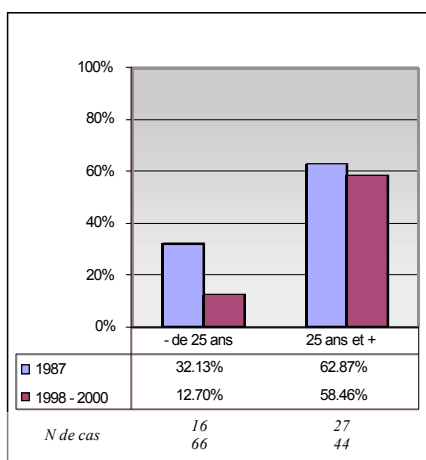
Suite à une analyse plus approfondie on observe que les délits violents commis par des agresseurs mineurs se sont dirigés en 1998/2000 plus souvent contre le jeunes de moins de 25 ans, alors que les risques pour les autres classes d'âge sont restés plus stables.

Graphique 3: Risque de victimisation des jeunes et des adultes en 1987 et 1998/2000 (Délits perpétrés par des mineurs pendant les 5/6 années précédentes)



Comme le montre le graphique 4, la volonté des victimes plus jeunes de dénoncer est nettement plus faible que chez les plus de 25 ans et en plus elle a clairement diminué (passant de 32% à 13%) depuis 1987. La diminution de la volonté de dénoncer les auteurs mineurs est surtout due au fait que les actes violents se sont dirigés encore plus qu'avant contre des jeunes victimes et que leur volonté de dénoncer a diminué.

Graphique 4: Evolution du taux de dénonciation des auteurs estimés mineurs selon l'âge de la victime, 1987 et 1998/2000



En outre la volonté de dénoncer les auteurs armés est restée stable, par contre elle a diminué de 50% à 26% envers les auteurs

non-armés. En résumé, la diminution du taux de dénonciation envers les jeunes auteurs ne concerne que les cas où la victime a moins de 25 ans et où l'agresseur ne porte pas d'armes.

4. Conclusions

Contrairement à un avis répandu, les jeunes auteurs d'actes violents ne sont pas plus souvent, mais nettement moins dénoncés qu'il y a 20 ans, tandis que la volonté de dénoncer les agresseurs adultes est restée stable. Ainsi nous pouvons admettre que l'augmentation de la délinquance juvénile dans les statistiques criminelles reflète bien la réalité. Il serait plutôt à craindre que les statistiques sous-estiment la réelle augmentation.

Cette étude a cependant quelques limites. Elle ne s'est focalisée que sur les délits contre la personne. L'évolution du chiffre noir de la délinquance juvénile en matière d'infractions contre le patrimoine reste ainsi ouverte. En plus les échantillons (surtout en 1987) sont relativement petits et ne permettent donc pas d'établir une répartition selon chaque catégorie de délits. Toutes les indications sur les caractéristiques des auteurs reposent sur les indications provenant des victimes. Même si ici on doit compter avec des incertitudes, celles-ci ne devraient pas avoir eu d'influence sur la comparaison entre les sondages de 1987 et de 1998/2000.

Les résultats s'expliquent surtout par la forte augmentation du risque de victimisation des jeunes gens âgés de moins de 25 ans et le fait que ces derniers dénoncent toujours plus rarement les infractions violentes commises à leur rencontre. Ainsi il ne s'agit pas d'une baisse générale de la volonté de dénoncer. Comme aujourd'hui les jeunes se tournent encore moins souvent vers la police, on pourrait – de manière spéculative – parler d'une augmentation de la tolérance de la violence quotidienne par la nouvelle génération de jeunes. La limite entre ce qui est grave et qui doit être dénoncé a probablement été repoussé. Cette normalisation de la violence par la non-dénonciation et l'impunité

pourrait avoir favorisé la montée de la criminalité des jeunes contre leurs contemporains.

Ont contribué à ce numéro:

Simon Gabaglio, Gwladys Gilliéron,
Martin Killias

Rédaction: Prof. P. Margot et Prof. M. Killias, ESC, UNIL, 1015 Lausanne

Veillez adresser vos remarques et communications à:

Secrétariat du Crimiscopie
UNIL - Ecole des sciences criminelles
CH-1015 LAUSANNE

6

% (021) 692 28 67
Fax (021) 692 46 05
Int. (+ 41 21) 692 28 67